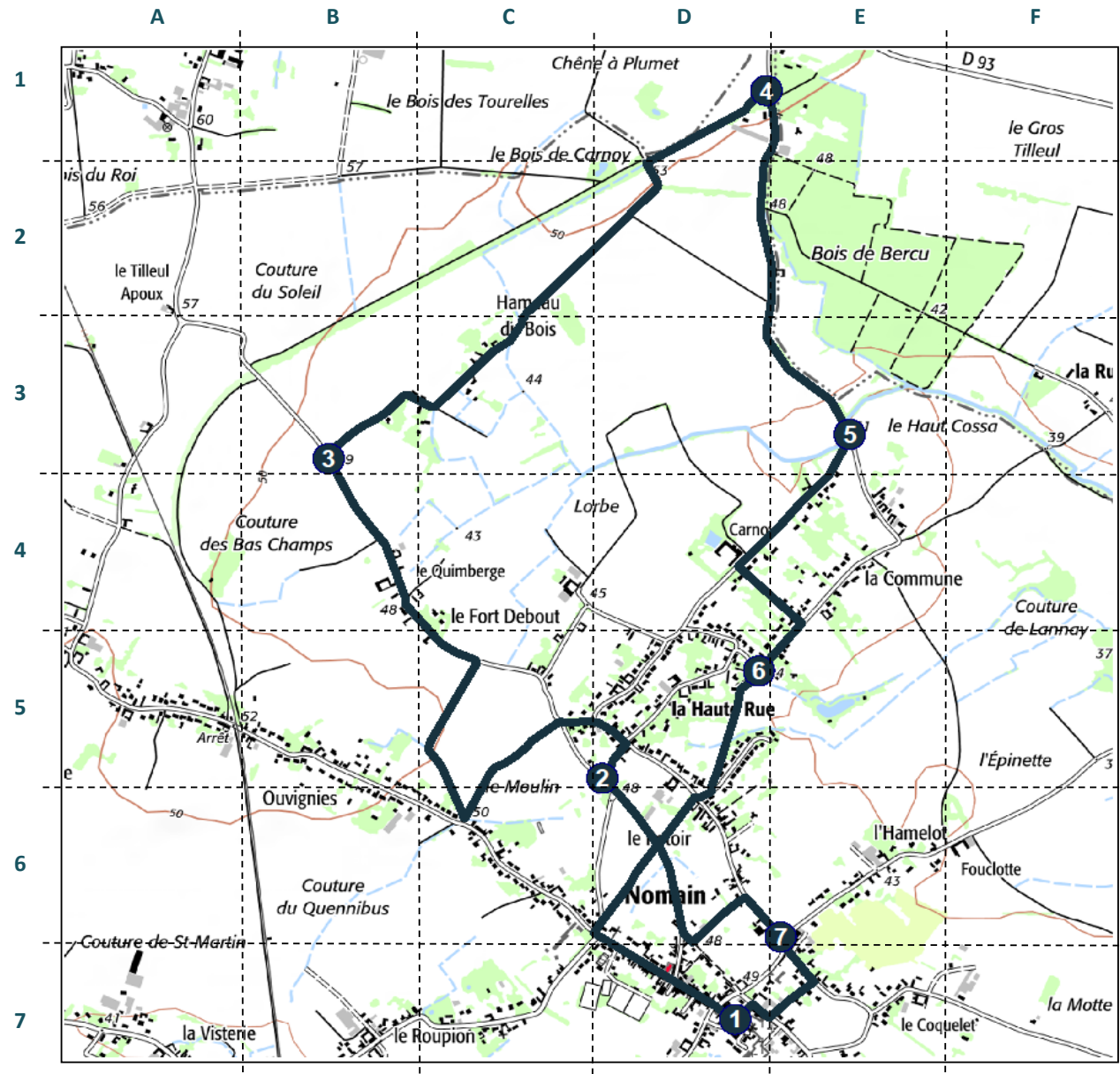


Les Voyettes de Nomain

(8 Km 500 - 2 h 30)

Départ : Eglise NOMAIN

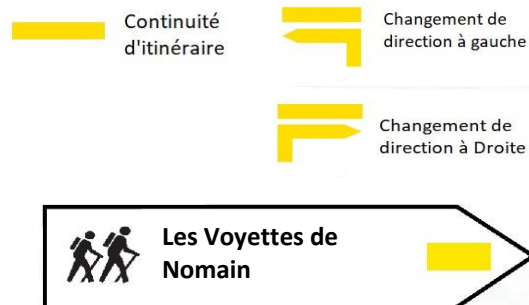
1. Dos à l'église, empruntez la rue Jean Lebas en face. Au carrefour après le calvaire, tournez à droite et suivez la rue du Moulin sur 30 mètres puis accédez à la voyette en face. Empruntez sur votre gauche le chemin des Hautes Voies jusque la rue du Moulin.
2. Après la chapelle, prenez la voyette sur votre droite. Vous passerez par le Hameau du Rotoir (lieu où on rouissait le chanvre et le lin), rue Henri Derain. Au carrefour continuez tout droit par le sentier du Nouveau Jeu. Puis à droite, rejoignez « Le Quimberge » que vous emprunterez jusqu'à l'intersection vers le Hameau du Bois.
3. Traversez le Hameau du Bois jusqu'à l'ancienne voie ferrée « Nomain Ouvignies – Tournai » en service de 1880 à 1957 et aujourd'hui matérialisée par une rangée de peupliers.
4. Empruntez jusqu'au Pont Notre-Dame, la rue du Bois Varlet servant de limite entre les communes de Mouchin et Nomain.
5. Puis rejoignez le hameau de la Commune (on y trouvait jadis des terres mises en commun, à disposition des habitants) Tournez à gauche dans le chemin en face de la ferme Carnoy. A droite, empruntez la rue Bernard Delemme.
6. Continuez par le sentier du Maire, traversez la rue Henri Derain. Continuez en face puis tournez à gauche pour reprendre le chemin des Hautes Voies. Aux premières habitations, prenez la voyette à gauche, puis continuez tout de suite à gauche jusque la rue Henri Derain que vous empruntez sur votre droite.
7. Au carrefour, continuez tout droit rue du Coquelet, puis à droite dans la voyette qui vous ramènera au point de départ.





Suivez le guide!

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos détrit.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires(améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DEPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Les Voyettes de Nomain

(8 Km 500 - 2 h 30)

Départ : Eglise NOMAIN



Avis du Randonneur :

Ce circuit pédestre est accessible aux randonneurs novices ou confirmés. Au détour des voyettes, fermes, clochers ou chapelles se dévoilent, témoignant d'un patrimoine riche.